

NOUVELLE-CALÉDONIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

GOUVERNEMENT

Présidence

Accusé de réception en préfecture
08-229880018-20240919-24_20257-AJ
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

Ampliations :

H-C	1
DRHFPNC/SR	1
PVS	1
PVN	1
Intéressés	1

le
19 SEP. 2024

ARRETE

modifiant l'arrêté du 19 mars 2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel ouvert pour l'accès au 2^e grade dans le corps des ingénieurs des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 74/CP du 12 février 2009 portant statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel ouvert pour l'accès au 2^e grade dans le corps des ingénieurs des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1^{er} : A l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 mars 2024 *fixant la composition du jury de l'examen professionnel ouvert pour l'accès au 2e grade dans le corps des ingénieurs des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie* les termes "Madame Annie Ferrary, présidente" sont remplacés par les termes "Monsieur Charles Biondi, président".

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis aux intéressés et au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation
le secrétaire général du gouvernement

Léon WAMYTAN